

Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 13 janvier 2021 du président de l'université de Nîmes ;

ARRÊTE

Article 1

M. Nicolas LEROY est nommée Premier Vice-président de Nîmes université. À ce titre, lui sont rattachées la vice-présidence Égalité, Diversité et Inclusion ainsi que les charges de mission Relations Internationales et Responsabilité Sociale et Environnementale.

Article 2

Dans le cadre de sa vice-présidence Monsieur Nicolas LEROY est notamment chargé des missions suivantes, qui devront s'inscrire dans la dynamique de développement de l'Etablissement Public Expérimental :

- Assumer des fonctions transversales et assurer la suppléance du président en cas d'absence ou d'empêchement ;
- Être en charge de la politique des ressources humaines de l'établissement en lien avec la Direction générale des services et la Direction des ressources humaines ;
- Veiller au respect par l'établissement des réglementations nationales, en relation avec la Direction des affaires juridiques et la Direction des études et de la vie étudiante ;
- Piloter la préparation et le suivi du budget de l'établissement, en lien avec la Direction générale des services et la Direction des affaires financières ;
- Assurer le lien de l'établissement avec ses sites délocalisés et notamment avec les collectivités locales concernées.

Article 3

M. LEROY restera en place jusqu'à nomination d'une nouvelle 1^{ère} vice-présidence.

Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2021-01 susvisé.

Article 5

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 06 janvier 2025

Benoît ROIG

